



## aide pour licenciement d une salariée

Par **kath02**, le **03/06/2012** à **21:28**

bonjour, je suis employeur dans un salon de coiffure, ma salariée est en arrêt 15 jours et je viens d'apprendre qu'elle coiffe des connaissances chez elle, de plus elle ne respecte pas ses horaires de travail en mon absence selon le témoignage d'une de mes clientes, elle ne respecte pas mes consignes, se coiffe pendant ses heures de travail et refuse les clients parce qu'elle a les cheveux mouillés, elle coiffe des amis dans le salon et les laisse partir sans régler (ex: un chignon pour Noël) et cela devant ma fille en apprentissage, son témoignage peut-il m'aider, que puis-je faire. merci

Par **P.M.**, le **03/06/2012** à **22:21**

Bonjour,  
Vous pourriez vous faire conseiller par un juriste, un avocat, votre chambre professionnelle pour engager éventuellement une procédure de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement sur des faits fautifs remontant à moins de 2 mois...